

mardi, janvier 28, 2025

DÉCLARATION PUBLIQUE DE LIENS D'INTÉRÊT

Nom Cocquebert

Prénom Joris

Adresse e-mail cocquebertj@ipc.unicancer.fr

Objet d'intervention auprès de l'AFPPE

Membre d'un organe indépendant intervenant auprès de l'AFPPE

Déclare avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer les intérêts éventuels et leur nature et être donc en mesure de déclarer si, sur les cinq dernières années, j'ai reçu pour moi ou pour une association que j'anime, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc...), ou un avantage financier (frais de déplacements, frais de congrès, etc...) ou en nature (cadeaux, matériel médical ou informatique, etc...) ou détenant des participations financières (actions, obligations, etc...) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de mes écrits, de ma prise de parole ou des documents diffusés ?

Déclarez-vous un conflit d'intérêt ?

NON

Si vous avez répondu oui à cette question, nous vous invitons à déclarer ci-après les éléments qui vous amènent à répondre positivement. Cette déclaration sera annexée au dossier « Auteur-intervenant AFPPE ».

Si vous avez répondu non à cette question, il sera mentionné : « absence de conflits d'intérêts déclarés par l'auteur ou l'intervenant ».

Si vous ne répondez pas à cette question, il sera mentionné « pas de déclaration de conflits d'intérêts par l'auteur ou l'intervenant »

Contact : siege.asso@afppe.com (Objet du mail : DPI)

Je déclare avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer les intérêts éventuels et leur nature et être donc en mesure de déclarer sur les cinq dernières années :

(Participation à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence de l'organisme ou de l'instance collégiale objet de la déclaration, travaux ou études scientifiques, consultant, articles, congrès...)

Autorisation d'enregistrement et de diffusion de l'image

BASES LEGISLATIVES Article 9, alinéa 1 du Code civil :

Le droit à l'image est un droit jurisprudentiel découlant de l'article 9, alinéa du code civil relatif au respect de la vie privée

DECLARATION DE L'INTERVENANT

Je soussigné Joris Cocquebert intervient avec comme objet : Membre d'un organe indépendant intervenant auprès de l'AFPPE

dans le cadre d'une action de formation organisée par l'Association Française du Personnel Paramédical d'Electroradiologie (AFPPE) : {intituleDe}

Les droits d'autorisation permettront à l'AFPPE de :

- enregistrer, gratuitement, mon image sous forme photographique ou vidéographique lors de l'intervention réalisée dans le cadre de l'action de formation, ci-dessus, référencée
- diffuser, sans limitation de durée, mon image, fixe ou animée, sur tous supports de l'AFPPE, relatant l'action de formation à laquelle j'ai participé. Cette diffusion ne donnera pas lieu à rétribution.

Signature

